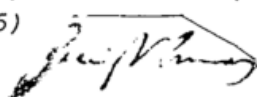


- 1) s. EA VI 2, 1411 a
 2) s. ebenda 1409, 1417 n
 3) s. ebenda 1415 e, 1417 r

4) s. EA IV 1 b, 1476 (Nr. 7)

5)



AH 57, 15 - Blatt 15^V leer

10

[1646]

A

"MEMOIRE A MONSEIGNEUR LE [COLONEL] GENERAL [FRANÇOIS DE BASSOM-PIERRE] POUR LE S^R [GARDEHPTM. HEINRICH I.] DE ZURLAUBEN TOUCHANT LES RAISONS QU'IL A DE NE POUVOIR ALLER EN ITALIE"

"Premierement que les ... [V] vieux Cantons [cath.] d'ou il est ont alliance plus particuliere que tous les autres Suisses Avec le Roy Catholique [P h i l i p p IV. von Spanien] par laquelle Jlz ont promis de ne point porter les armes [- Transgressionen! -] de la les montz [Alpen] contre son service a cause qu'ilz sont les plus proches voisins du duché de Milan. de plus estant frere d'un des cheffz desdicts vieux cantons [- Anspielung auf die Verwandtschaft zu B e a t II. Zurlauben, dem alt Ammann und dermaligen Stadt- und Amtsrat von Zug -] affectionnes de pere en filz au service de france pour raison de quoy sadicte maison est tousiours En haine a ceux quj sont affectionnes aux autres princes, Allant avec sa compagnie en Jtalie quant bien ce ne seroit point contre l'aliance qu'ilz ont avec les princes de la les Montz e ceux quj sont d'affection contraire gens grossiers et mal faisans seroient bien aise de trouver quelque pretexte de perdre entierement la maison dudict Zurlauben pour contenter leur passion par laquelle ilz se reglent plustost que par la raison d'autant que le pais d'ou Jl est se Gouverne par plusieurs testes, Et par concequent par plusieurs factionnaires, Ce sont les raisons pourquoy on n'a Jamais desiré cela de luy du temps du feu Roy [L u d w i g XIII.] durant xxij annees qu'il est au service pendant lesquelles Jl N'a Jamais manqué de s'aquicter dignement et sans reproche de tous les ordres quj luy ont estes donnez tant de la part de sadicte maiesté que de son general, le Regiment de [Johann Jakob] Rohn [=R a h n] peut Jcy servir d'exemple lequel n'a Jamais voulu passer En Jtallie, quoy qu'il n'ayt aucune alliance avec les princes de la les montz Et Ceux cy a plus forte raison s'en peuvent excuzer a cause de leurs traictes et alliances particulieres.

De plus ... Zurlauben ne peut point forcer ses soldatz à s'embarquer sur mer puis qu'il y a des Clauses expressees par le traicté d'alliance que les Suisses Ne s'embarqueront point sur mer Que si il y en a nonobstant qu'ilz ne soie[nt] obliges d'aller a l'assault quj neanmoins y ayent esté le dict ... Zurlauben comme aussy tous ses compagnons avec luy n'ont pas laissé d'y aller et d'avoir servy partout aussy bien qu'aucun autre Et encores qu'il y ait plus de ... [15] ans qu'il soit dans le service plus vieux que tous Ceux quj ont esté recompenses de double compagnie et de regiment et pensions particulieres, Neanmoins quoy qu'il ne soit pas moins considerable que Ceux cy dessus, qu'il ayt autant ou plus de Crediet dans le pays Et de zelle au service de sa Ma^{te} qu'aucun d'eulx comme il est assess Notoire Jl n'a pour Cella receu autre gratification de sa Ma^{te} depuis xxij annees de service que la solde ordinaire de sa compagnie. Et d'autant que Ceux cy dessus mentionnes quj ont double et triple solde et quj a paine se rendent a une de leurs charges et ne se peuvent excuser par aucune voye legitime d'aller servir En Itallie s'ilz sont Commandes de ce faire puy qu'ilz sont des Cantons quj ont plaine liberte d'y aller [- womit im spez. die neugl. Orte gemeint sein dürften -].

Jl plairra au Roy et a mondict Seigneur le general de dispenser ... Zurlauben dudict Voyage d'Itallie puis qu'il y a mille autres Endroictz ou on luy peut donner employ duquel il s'aquitera avec honneur et reputation Ainsy que luy et ses ancestres ont cy devant faict sans s'estre Jamais attache à ses Jnterrestz particuliers".

Kopie - AH 57, 16 - Blatt 16^V leer

11

[1705 n. Juli]

A

SCHREIBEN [DES ZUERCHER RATSHERRN HANS HEINRICH RAHN AN DEN SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI BERETTI-LANDI]

"L'honneur que j'eus à la dernière diète de s^t: Jean [Jahrrechnung vom 5. Juli 1705 in Baden]¹ de m'... [entretenir] avec Vostre Excellence en Compagnie de Mr. mon Colleague [Andreas Meyer] me fist bien coignoistre, que ie ne me trompois pas dans la prevention ou ie fûs des merites et du beau talent que V... Exc... possède pour s'acquitter dignement du Ministere, que sa Maies^{te} Catholique [P h i l i p p V. von Spanien] luy à confié dans nos Cantons ie